Image not found or type unknown

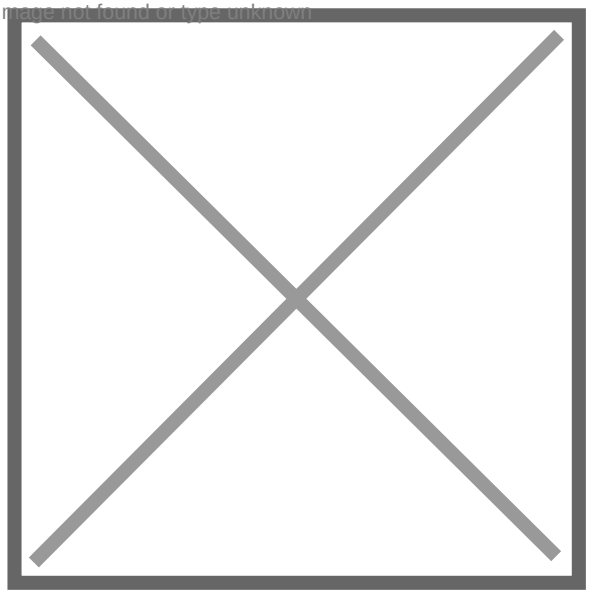

Fin contrat interim en situation d'arret suite un at

Par **paula henriques**, le **10/11/2008** à **10:47**

Bonjour
j'avais un contrat intérim jusqu'au 31/10/08 dans une entreprise, je suis en arret suite à un accidet du travail dpuis le 22/10/08.je pensais reprendre mon poste le12/11/08 car mon arret va jusqu'au 11/11/0/ inclus,or mon agence d'interim m'annonce que mon contrat n'a pas était renouvellé ainsi que d'autres; est-ce légal?merci pourvotre réponse

Par **Visiteur**, le **10/11/2008** à **11:50**

bonjour,

l'accident de travail suspend l'execution du contrat, mais ne prolonge pas le contrat.

celui se termine a l'échéance prévue soit le 31 octobre dans votre cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés